



Septembre 2017

Zoom sur... Rentrée scolaire 2017 : le saviez-vous ?

154 enfants ont fait leur rentrée, lundi 4 septembre, dans les écoles maternelles et élémentaires du RPI Saulon-la-Chapelle/Barges.

A la maternelle, 64 enfants pour 3 classes (ouverture d'une 3ème classe le vendredi 8 septembre, au grand soulagement des parents et des élus !).

2 agents accompagnent les enseignants dans leurs missions, au service des enfants.

L'école primaire compte 90 élèves. CP : 22 élèves, CE1/CE2 : 21 élèves, CE2/CM1 : 23 élèves, effectifs auxquels il faut rajouter la classe de CM1/CM2 à Barges qui compte **24 élèves.**

Le **Périscolaire** est géré par la Communauté de communes et l'ADMR.

Une dizaine d'enfants sont présents le matin, et environ 40 enfants le soir. Le matin, **3 animateurs** encadrent cette petite troupe. Ils sont 4 le soir, accompagnés par **un directeur.**

Environ **30** enfants de la maternelle et **55** issus de l'élémentaire se restaurent à la **cantine**, où ils sont encadrés par **1 directeur, 6 animateurs** et **1 agent de service.**

*Le jour de la rentrée, le Maire, **Pascal BORTOT**, a effectué une visite des écoles, en compagnie de **Alain BOEUF** (3ème adjoint) et **Claudine BEUDET** (conseillère déléguée).*

DES TRAVAUX POUR NOS ÉCOLES

- pose d'une clôture en panneaux grillagés à l'école élémentaire pour sécuriser la cour de récréation,
- changement de la serrure du portillon, peinture des marelles dans la cour d'école,
- préparation du terrain pour mise en place d'un jeu pour enfant à l'école maternelle.
- matériel informatique, réfrigérateur etc.

Le mot du Maire



Comme je l'ai déjà évoqué dans cet éditorial, la période d'été est traditionnellement plus calme pour la plupart des activités, sauf peut-être, pour celles des élus. Ce fut le cas particulièrement cette année.

Nous avons en effet réuni le conseil municipal début août pour faire le point sur plusieurs dossiers dont un qui fait débat : les horaires d'ouverture du bureau de poste. Le compte-rendu ci-après en fait état, et bien que le sujet soit placé en questions diverses, il s'agit là d'un sujet de première importance, celui de la défense de l'intérêt général.

Comme de nombreux bureaux de poste, celui de Saulon voit sa fréquentation diminuer. Les raisons sont multiples : développement des Nouvelles Technologies, baisse du trafic courrier, mais aussi restructuration, économies à faire, rentabilité à obtenir... Les horaires d'ouverture actuels de 27h30 par semaine seraient ramenés à 24h, soit 3h30 en moins, à compter de l'automne, avec notamment une fermeture le samedi matin.

Face à ce mauvais coup, nous avons réagi et fait valoir nos arguments auprès de hauts responsables de la Poste que nous avons rencontrés à plusieurs reprises. En face de nous, des discours parfaitement rodés et peu d'état d'âme ! Malheureusement, la loi autorise cette baisse qui s'inscrit dans un plan de restructuration nationale. Notre pugnacité nous a permis néanmoins de trouver un compromis, en obtenant des horaires d'ouverture plus tardifs en soirée.

Mais il est évident que cette réorganisation porte un nouveau coup au service public et notamment aux services de proximité, alors que les élus de la commune font leur maximum pour conserver et développer tout ce qui contribue à faciliter la vie des habitants !

LA SUITE EN PAGE 4...

SOMMAIRE...

| | |
|---|-----------|
| Compte rendu du Conseil municipal du 7 Août | P. 2 & P3 |
| Informations | P. 4 |
| Agenda, Informations pratiques | P. 4 |

Réunion du Conseil Municipal du 7 août 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. VOIRIE 2017 -2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Gilles GADESKI, 1^{er} adjoint, rappelle que dans la programmation des travaux de voirie, il était envisagé de réaliser des travaux Grande Rue en 3 tranches :

- La 1^{ère} tranche qui concerne la chaussée de l'église à la boulangerie et les trottoirs du côté école qui devait commencer en 2017 ne débutera qu'en début 2018 ; la canalisation d'eau potable très vétuste devant être remplacée. Le changement de celle-ci est prévu par la Communauté de communes en octobre 2017.
- La 2^{ème} tranche, qui commencera début 2019 concerne les trottoirs du côté pair et l'aménagement de la partie centrale : parking, voirie et trottoir devant la pharmacie et parking de la bibliothèque.
Il est prévu une couche d'attente, soit en concassé, soit en bicouche léger sur le parking devant la boulangerie en attendant les travaux de la 3^{ème} tranche qui débutera en 2020.

Pour ces travaux, la commune peut prétendre à l'attribution d'une subvention par le Conseil départemental dans le cadre de la PSV et des amendes de police par tranche de 100 000 €. L'estimatif des travaux de la 2^{ème} tranche s'élève à 108 314,30 € H.T.

2. APPROBATION AVENANT N° 2 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE ATTRIBUÉ AU CABINET DORGAT POUR LA RÉVISION DU PLU

Le marché de révision générale du PLU a été attribué au cabinet DORGAT pour un montant initial de 52 462 € par délibération du 4 mai 2015 ; celui-ci présente aujourd'hui un avenant ayant pour objet de nombreuses modifications factuelles et institutionnelles qui sont intervenues sur le territoire de la commune et qui nécessitent ou ont déjà nécessité des mises à jour et reprises du diagnostic datant de 2015 :

- modification de la carte des aléas inondations en cours et prescription d'élaboration d'un PPRI,
- changement de SCOT
- fusion de communauté de communes,
- modification du périmètre du Plan d'exposition au bruit

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 2 pour un montant de 4 385 € H.T.

3. PRISE EN CHARGE DE L'ACHAT D'UN LAVE-LINGE

Le lave-linge situé dans les locaux de l'école élémentaire est hors service ; il est nécessaire de prévoir son remplacement pour la rentrée de septembre 2017. Cet appareil (d'un montant de 279 €) étant utilisé conjointement par l'école élémentaire et la garderie périscolaire, il est demandé à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, qui a la compétence périscolaire, de participer à cet achat à hauteur de la moitié du coût total (soit 139,50 €).

4. VOIE D'ACCÈS ESPACE SPORTIF –CONVENTION DE MANDAT

Dans le cadre de la création de l'espace sportif, il est prévu la création concomitante d'une voie d'accès à cet équipement. Cette voie et les réseaux qui y sont associés sont créés et financés par la Communauté de communes et seront rétrocédés par la suite à la commune pour être incorporés dans le domaine routier communal. Il y a donc lieu de formaliser cette procédure, notamment dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide auprès du Conseil Départemental, par la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (délégataire) et la commune de Saulon-la-Chapelle (déléguant).

5. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Un agent occupe actuellement un emploi d'adjoint technique essentiellement affecté à l'école primaire. Son contrat arrivait à échéance en juillet 2017. Pour l'an prochain, il y a lieu de recréer cet emploi à raison de 14 h 15 mn hebdomadaires annualisées du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 juillet 2018.

6. MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a décidé en 2016 d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit de 23 h 30 à 5 h 30, à l'instar de nombreuses communes en France. Le dispositif est pérennisé avec une modification des plages horaires ; à compter du 1^{er} octobre 2017, la coupure se fera de 23 h à 5 h 30 du dimanche au vendredi sauf les 13 juillet et les vacances de fin d'année, soit du 20 décembre au 5 janvier environ.

7. INSTITUTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT –TAUX 2018

Une délibération a été prise le 6 octobre 2011 fixant la taxe d'aménagement sur la commune à un taux de 5 %. Il convient aujourd'hui de la régulariser ; le taux de la taxe d'aménagement est maintenu à 5 % sur l'ensemble du territoire communal sans exonération complémentaire en dehors de celles fixées par la loi.

8. PARTICIPATION FINANCIÈRE D'ENTREPRISES POUR LE FESTIVAL DE ROCK DU 26 AOÛT 2017

La commune organise son 3ème festival de rock samedi 26 août 2017. Différentes entreprises souhaitent participer financièrement à cette manifestation.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇐ Point sur les travaux en cours

Travaux effectués par les employés communaux en plus de leurs tâches habituelles

- pose d'une clôture en panneaux grillagés à l'école élémentaire pour sécuriser la cour de récréation
- changement de la serrure du portillon, peinture des marelles dans la cour d'école.
- préparation du terrain pour mise en place d'un jeu pour enfant à l'école maternelle.

Salle des fêtes

Les travaux de mise aux normes de la chaufferie de la salle des fêtes ont débuté lundi 7 août 2017. La porte d'entrée a été remplacée.

Aire de jeux

La table de pique-nique a été réparée et remise en place.

Lotissement Jardin de Claire

Six permis de construire sur 13 ont été déposés.

⇐ Point sur les équipements des écoles

Divers équipements ont été ou vont être réalisés : matériel informatique, réfrigérateur.

⇐ Point sur les manifestations

- 13 et 14 juillet : 80 lampions ont été distribués ; le feu d'artifice a été apprécié malgré une diminution du temps de tir, ce qui a permis de faire quelques économies. Le bal a connu un véritable succès ; la programmation des morceaux faite par le Disc Jockey a été appréciée de tous. 60 personnes sont venues à l'apéritif le 14 juillet mais il a été constaté une fréquentation très moyenne l'après-midi. Une nouvelle organisation sera réfléchiée pour l'an prochain.
- le festival de rock se tiendra samedi 26 août au plan d'eau à partir de 20 h.
- le forum des associations n'aura pas lieu cette année, une réflexion en accord avec les associations est en cours pour l'organiser d'une autre manière.
- accueil des nouveaux habitants vendredi 1er septembre à 19 h à la salle des fêtes.
- Suite à la visite du mois de juin, la commission de la Fédération Française de Football doit envoyer un compte-rendu à la mairie afin d'effectuer quelques travaux en raison de la montée en D1 de l'équipe de football de Saulon-Corcelles.

⇐ Fonctionnement du conseil municipal

M. le Maire fait lecture du courrier de monsieur Arnaud MANCA qui présente sa démission au sein du conseil municipal, pour cause de déménagement, à compter du 14 juillet. Madame Martine BUFFET le remplacera à partir de la prochaine réunion de conseil.

⇐ Bureau de poste de Saulon-la-Chapelle

Suite à la visite du directeur de secteur de La Poste annonçant la baisse des horaires d'ouverture du bureau de poste de 27 h 30 à 24 h par semaine, les horaires proposés sont les suivants :

| | Horaires actuels | | Nouveaux horaires | |
|--------------|-------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| Lundi | 9 h – 11 h 45 | 14 h – 16 h 30 | 9 h – 11 h 45 | 15 h – 17 h 30 |
| Mardi | 10 h 30 – 11 h 30 | 14 h – 16 h 30 | Fermé | 14h30 – 17 h 30 |
| Mercredi | 9 h – 11 h 45 | 14 h – 16 h 30 | 9 h – 11 h 45 | 15 h – 17 h 30 |
| Judi | 9 h – 11 h 45 | 14 h – 16 h 30 | 9 h – 11 h 45 | 15 h – 17 h 30 |
| Vendredi | 9 h – 11 h 45 | 14 h – 16 h 30 | 9 h – 11 h 45 | 15 h – 17 h 30 |
| Samedi matin | 9 h – 12 h 00 | | Fermé | |

Le mot du Maire, suite...

Par ailleurs, nous savons bien que cette organisation entraînera mécaniquement des baisses de fréquentation qui serviront de prétexte à d'autres suppressions d'emplois, à d'autres diminutions du nombre de guichets, à la réduction des horaires d'ouverture, à la réduction des tournées des facteurs... L'objectif à moyen terme visé par la Poste serait de transformer le bureau en « Agence Postale Communale », modification au bénéfice quasi exclusif de la Poste.

Face à cette situation et ayant épuisé beaucoup d'arguments, nous avons sollicité une audience auprès de notre nouveau député, M. PARIS, demande pour l'instant restée sans réponse. La lutte conjointe des élus, des populations (rappelons que le bureau dessert plusieurs communes) et des personnels contre ces restructurations doivent contribuer à la défense de l'intérêt général, qui participe à l'aménagement du territoire, au maintien du tissu économique local, à l'implantation d'activités, à la vie dans nos communes, tout simplement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite de ce dossier.
Bonne rentrée à tous.

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

...AGENDA

Samedi 30/09 - 9h30 - 17 h : atelier déchets - salle des fêtes

Dimanche 1/10 - 15 h : match de foot : FCSC - FC Tille

Samedi 7/10 - 14 h : spectacle Théâtre dans le cadre de « La semaine bleue » - salle des fêtes

Lundi 9/10 - 19 h : conseil municipal

Samedi 14/10 - 10 h - 12 h : permanence avocat

Samedi 14/10 - 10 h - 12 h : permanence élus

Dimanche 15/10 - 15 h : match de foot FCSC – Neuilly

Samedi 14/10 - 20 h : Loto des pompiers

Vendredi 27/10 - 19 h : loto Club Pétanque Féney - salle des fêtes

Dimanche 29/10 - 9 h - 18 h : Bourse aux jouets et puériculture - salle des fêtes

Dimanche 29/10 - 15 h : match de foot : FCSC - ASC DOM



Retrouvez-nous sur
facebook.

Mairie de Saulon la Chapelle

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr



Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h

Lci c'est mon école!

Roule au pas,
respecte
le stationnement
et ne bloque pas
la circulation!

L'aménagement le plus sûr, c'est votre comportement !
Aucun aménagement ne remplacera jamais le comportement responsable des parents d'élèves.
Qu'il s'agisse de la vitesse, du stationnement dangereux sur les trottoirs, de l'entrave à la libre circulation du bus scolaire et plus généralement de la non prise en considération des autres personnes et de l'environnement.
Dans la mesure du possible, accompagnez à pied vos enfants à l'école et/ou utilisez le bus scolaire.

TRÈS IMPORTANT
Ne bloquez pas les manœuvres du bus qui est PRIORITAIRE !
Ne stationnez pas sur les marquages au sol prévus pour le bus !

Pour les plus éloignés (Barges), utilisez le bus scolaire affrété spécialement.

Si je dois prendre ma voiture,
- je respecte les interdictions de stationner
- je ne gêne pas le bus qui est prioritaire
- je ne bloque pas les places de stationnement matérialisées
- j'arrête mon moteur

Accompagner son enfant à l'école à pied,
- cela permet de mieux vivre ensemble,
- d'améliorer la sécurité,
- de préserver la qualité de notre environnement.

Saulon-la-Chapelle